



Bulletin Officiel

N°7204 Mercredi 25 septembre 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

2

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

4

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 10/09/2024)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD (INDIVIDUELS)
- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD (CONSOLIDES)

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le 25 septembre 2024, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pour le vendredi 1^{er} novembre 2024, et ce, afin de statuer sur une proposition d'augmentation du capital de la Banque par incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital prévoit l'émission de 5.100.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) anciennes.

Le capital social de la BIAT passerait ainsi de 178,5 millions de Dinars à 204,0 millions de Dinars, soit une augmentation de 25,5 millions de Dinars.

Les nouvelles actions porteraient jouissance à partir du 1^{er} janvier 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-
Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Le conseil d'administration de l'Union Internationale de Banques réuni le mercredi 28 août 2024 a nommé Monsieur Philippe Dubois en tant que Directeur Général de l'UIB, en remplacement de Monsieur Raoul Labbé de la Genardière.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 1132

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	121,841	121,861
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	170,168	170,200
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	140,261	140,285
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	152,801	152,829
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	145,514	145,539
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	150,064	150,094
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	138,876	138,898
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	56,463	56,472
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	41,480	41,488
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	141,076	141,101
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	123,628	123,651
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	123,285	123,308
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,756	21,759
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	150,853	150,886
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	144,868	144,928
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,831	13,834
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX	03/04/07	199,359	209,341	209,379
19 FCP SALAMETT PLUS *	AFC	02/01/07	13,198	En liquidation	En liquidation
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	118,240	118,262
21 ATTUJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTUJARI GESTION	23/08/21	116,840	123,096	123,120
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITALAUX	03/04/07	16,275	17,114	17,118
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	108,586	108,609
24 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	103,600	103,626
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
25 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,299	2,302
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
26 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	74,287	74,308
27 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	155,413	155,163
28 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	114,523	114,580
29 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	129,827	129,848
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
30 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	166,068	166,378
31 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	619,233	619,970
32 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	143,039	142,745
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	204,344	204,192
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	112,959	113,079
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	156,310	156,061
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	186,768	186,628
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	171,303	171,167
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	27,690	27,673
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	107,123	107,221
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,164	1,166
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,187	1,187
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
42 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 654,900	2 655,253
43 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	253,051	253,157
44 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,487	3,480
45 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	3,077	3,074
46 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,941	49,721
47 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,486	1,488
48 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,338	1,343
49 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,357	1,363
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,931	17,900
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,614	12,636
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	17,991	17,962
53 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 525,531	5 526,215
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
54 UBCE-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	102,259	102,490
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,389	1,391

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	112,569	112,587
57	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	100,516	100,533
58	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	107,883	107,904
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	105,419	105,434
60	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	106,164	106,183
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	110,953	110,973
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	106,691	106,710
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	103,756	103,777
64	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	107,935	107,952
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	108,282	108,302
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	106,478	106,490
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	106,270	106,290
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	104,889	104,909
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	108,738	108,755
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	104,615	104,632
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	101,710	101,766
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	108,870	108,886
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	104,173	104,191
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	113,845	113,862
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	105,926	105,946
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	111,095	111,115
77	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	106,376	106,283
78	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 065,414	1 065,619
79	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 555,086	10 557,593
80	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	103,600	103,624
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	109,215	109,360
82	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	105,354	105,501
SICAV MIXTES								
83	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	61,811	61,934
84	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	117,727	117,566
85	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,740	17,747
86	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	342,645	343,159
87	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 419,814	2 420,657
88	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	69,206	69,240
89	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	55,130	55,146
90	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,547	108,533
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,975	10,976
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	17,297	17,322
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,846	18,894
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	16,352	16,393
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	104,907	105,025
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	90,857	90,690
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	94,472	94,315
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	111,754	111,793
99	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	103,780	104,074
100	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,895	11,907
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	102,823	102,865
102	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	81,739	81,672
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	98,287	98,188
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	126,812	126,858
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	157,837	158,041
106	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	161,029	160,589
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	218,343	218,332
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	201,120	201,138
109	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	196,783	196,380
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	29,471	29,438
111	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 342,907	11 352,648
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	104,124	104,458
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 374,507	5 368,381
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,267	11,266
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	176,030	175,918
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	12 002,463	12 014,698
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 966,164	10 977,820
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 661,713	10 681,768
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	11 163,925	11 172,946
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 709,745	10 733,165
122	FCP PROSPER + CEA	BTI CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,923	10,911
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	109,951	109,868
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	126,853	127,032
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 095,244	1 096,468
* OPCVM en liquidation anticipée								
** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote des sociétés «Electrostar » et «Maghreb International Publicité - MIP -», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
28.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911

66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
33.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
34. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
35.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
36. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
37.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
38. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis

79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Compartiment TITAN SEED FUND I – Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
8	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
9	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés – M.T.B.F) et M. Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN
Au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	2023	2022
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 272 034	2 244 247
Moins : Amortissements		<1 529 507>	<1 419 831>
	B-1	742 527	824 416
Immobilisations corporelles		92 652 970	82 596 033
Moins : Amortissements		<63 016 760>	<60 364 648>
	B-2	29 636 210	22 231 385
Immobilisations financières		16 808 992	16 860 401
Moins : Provisions		<589 574>	<532 092>
	B-3	16 219 418	16 328 309
Total des actifs immobilisés		46 598 155	39 384 110
Total des actifs non courants		46 598 155	39 384 110
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		25 771 057	23 776 138
Moins : Provisions		<3 394 845>	<1 183 321>
	B-4	22 376 212	22 592 817
Clients et comptes rattachés		69 089 849	77 073 067
Moins : Provisions		<4 689 799>	<4 605 230>
	B-5	64 400 050	72 467 837
Autres actifs courants		17 148 394	15 242 751
Moins : Provisions		<3 918 695>	<1 610 433>
	B-6	13 229 699	13 632 318
Placement et autres actifs financiers	B-7	401 396	408 040
Liquidités et équivalents de liquidités	B-8	3 882 208	1 027 815
Total des actifs courants		104 289 565	110 128 827
Total des actifs		150 887 720	149 512 937

BILAN
Au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2023	2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		<5 176 856>	2 861 513
Autres capitaux propres		225 233	226 504
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		34 942 131	42 981 771
Résultat de l'exercice		<9 281 673>	<8 038 369>
Total des capitaux propres avant affectation	B-9	25 660 458	34 943 402
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Emprunts	B-10	32 587 192	27 770 114
Provisions	B-11	3 036 497	3 492 013
Total des passifs non courants		35 623 689	31 262 127
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-12	10 701 981	10 057 341
Autres passifs courants	B-13	10 380 782	10 037 467
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-14	68 520 810	63 212 600
Total des passifs courants		89 603 573	83 307 408
Total des passifs		125 227 262	114 569 535
Total des capitaux propres et des passifs		150 887 720	149 512 937

Etat de résultat
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Revenus	R-1	89 092 002	102 163 836
Ventes locales		42 970 138	50 010 114
Ventes à l'exportation		46 121 864	52 153 722
Autres produits d'exploitation	R-2	589 717	594 699
Total des produits d'exploitation		89 681 719	102 758 535
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R-3	<1 391 079>	12 447 759
Achats d'approvisionnements consommés	R-4	61 599 661	62 837 403
Charges du personnel	R-5	16 370 539	15 567 323
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	R-6	7 176 245	6 118 671
Autres charges d'exploitation	R-7	5 421 106	4 816 534
Total des charges d'exploitation		89 176 472	101 787 690
Résultat d'exploitation		505 247	970 845
Produits des placements		28 715	36 000
Charges financières nettes	R-8	<9 786 865>	<8 825 569>
Autres gains ordinaires	R-9	174 527	80 514
Autres pertes ordinaires		<1 760>	<46 445>
Résultat des activités ordinaires avant impôts		<9 080 136>	<7 784 655>
Impôt sur les bénéfices		201 537	253 714
Résultat net de l'exercice		<9 281 673>	<8 038 369>

Etat de Flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net de l'exercice		<9 281 673>	<8 038 369>
Ajustements pour:			
-Amortissements & provisions	F-1	8 113 532	6 491 324
-Reprises sur provision et amortissements	F-2	<937 287>	<372 653>
Variation des :			
-Variation des stocks	F-3	<1 994 919>	12 185 761
-Variation des créances	F-4	7 983 218	<6 701 820>
-Variation des autres actifs	F-5	<1 875 563>	<3 152 582>
-Variation des autres actifs financiers	F-6	6 644	14 704
-Variation des fournisseurs	F-7	2 567 255	1 010 581
-Variation des autres passifs	F-8	600 372	3 602 915
Autres ajustements :			
-Plus ou moins-value de cession		<3 250>	<55 500>
-Quote-part subvention d'investissement		<1 271>	<34 131>
Flux provenant des activités d'exploitation		5 177 058	4 950 230
Flux liés aux activités d'investissement			
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-9	<1 947 800>	<2 089 992>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 250	55 500
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	<198 934>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	F-10	51 409	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<1 893 141>	<2 233 426>
Flux de liés aux activités de financement			
-Remboursement d'emprunts		<6 320 392>	<4 449 949>
-Variation Crédits de gestion		1 516 325	2 342 678
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<4 804 067>	<2 107 271>
Variation de la trésorerie		<1 520 150>	609 533
Trésorerie au début de l'exercice	F-11	<6 855 740>	<7 465 273>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-12	<8 375 890>	<6 855 740>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2023

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2023 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note IX aux états financiers, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Aurent, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VII. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre l'ancien Directeur Général de la société en son nom propre pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi.

La société considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre la légalité de ses opérations dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

VIII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. La société a constitué une provision pour dépréciation de 879 162 DT à ce titre.

IX. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le tribunal de 1^{ère} instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane.

Un appel a été interjeté contre le jugement, en date du 15 juillet 2024 et la direction de la société est confiante quant à la solidité de son dossier juridique.

Ainsi, la direction estime que, malgré le caractère significatif des amendes dont le montant pourrait, en cas de confirmation de ce jugement par la cour d'appel, mettre en péril la continuité d'exploitation, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Par ailleurs, la société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à l'effet en date du 30 juillet 2024.

X. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Logiciels	2 155 040	2 127 253
Autres immobilisations incorporelles	116 994	116 994
Total	2 272 034	2 244 247
Amortissements "Logiciels"	<1 412 513>	<1 302 837>
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	<116 994>	<116 994>
Total Amortissement	<1 529 507>	<1 419 831>
Total Net	742 527	824 416

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Terrains	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 887 264	8 803 182
Installations générales des bâtiments	5 121 618	5 121 618
Matériel et outillage industriel	47 050 190	46 659 493
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	1 817 488
Matériel de transport	3 082 078	3 002 919
AAI généraux	5 262 783	5 262 783
Equipement de bureaux	613 542	613 138
Matériel informatique	1 230 800	1 184 403
Immobilisations en cours	13 831 962	4 375 764
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	984 007	984 007
Total	92 652 970	82 596 033
Total Amortissement	<63 016 760>	<60 364 648>
Total Net	29 636 210	22 231 385

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Les états financiers de l'exercice 2023
Société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Désignation	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2023
	Au 31/12/2022	Acquisitions	Reclassements	Cessions /Mise en rebut	Au 31/12/2023	Antérieur	Dotations	Cessions /Mise en rebut	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	2 127 253	8 230	19 944	<387>	2 155 040	1 302 837	110 063	<387>	1 412 513	742 527
Autres immobilisations Incorporelles	116 994	-	-	-	116 994	116 994	-	-	116 994	-
Sous total	2 244 247	8 230	19 944	<387>	2 272 034	1 419 831	110 063	<387>	1 529 507	742 527
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	4 740 433	-	-	-	4 740 433	-	-	-	-	4 740 433
Aménagement Terrain	30 805	-	-	-	30 805	27 060	3 030	-	30 090	715
Bâtiments	8 803 182	14 033	70 049	-	8 887 264	7 595 653	213 190	-	7 808 843	1 078 421
Installations générales des bâtiments	5 121 618	-	-	-	5 121 618	3 540 558	274 741	-	3 815 299	1 306 319
Matériel & Outillages Industriels	46 659 493	76 424	314 273	-	47 050 190	38 280 520	1 347 296	-	39 627 816	7 422 374
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	-	-	-	1 817 488	1 657 003	38 494	-	1 695 497	121 991
Matériels de Transports	3 002 919	102 798	-	<23 639>	3 082 078	2 551 926	266 292	<23 639>	2 794 579	287 499
AAI généraux	5 262 783	-	-	-	5 262 783	4 781 427	194 337	-	4 975 764	287 019
Equipement de bureaux	613 138	404	-	-	613 542	530 068	20 944	-	551 012	62 530
Matériel informatique	1 184 403	48 210	-	<1 813>	1 230 800	1 060 084	111 298	<1 813>	1 169 569	61 231
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	984 007	-	-	-	984 007	340 349	207 942	-	548 291	435 716
Immobilisations en cours	4 375 764	9 860 464	<404 266>	-	13 831 962	-	-	-	-	13 831 962
Sous total	82 596 033	10 102 333	<19 944>	<25 452>	92 652 970	60 364 648	2 677 564	<25 452>	63 016 760	29 636 210
Total Général	84 840 280	10 110 563	-	<25 839>	94 925 004	61 784 479	2 787 627	<25 839>	64 546 267	30 378 737

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Titres de participations	16 547 834	16 547 834
Prêts au personnel	37 950	39 524
Dépôts et cautionnements	223 208	273 043
Total brut immobilisations financières	16 808 992	16 860 401
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	<589 574>	<532 092>
Total net	16 219 418	16 328 309

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Assad International	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	165 000	165 000
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	<526 030>	<526 030>
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total	16 547 834	16 547 834

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Provision- titres de participations (ABM)	<162 248>	<133 406>
Provision- titres de participations (BACI)	<119 570>	<119 570>
Provision- titres de participations (MIT)	<48 304>	<48 304>
Provision- titres de participations BTS	<15 000>	<15 000>
Provision- titres de participations ACE	<57 578>	<70 078>
Provision sur les titres (C.T.C.A)	<12 500>	-
Provision - Dépôts et cautionnements	<130 464>	<101 824>
Provision - Prêts au personnel	<43 910>	<43 910>
Total	<589 574>	<532 092>

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Matières premières	8 271 381	8 273 921
Stock de vieilles batteries *	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	1 192 640	656 996
Matières consommables	291 890	313 505
Pièces de rechange	4 869 928	4 777 577
Produits finis	2 489 436	2 634 768
Produits intermédiaires	5 853 645	4 317 234
(-) Provisions	<3 394 845>	<1 183 321>
Total	22 376 212	22 592 817

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radés par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendu par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné au 31 décembre 2023.

Cf. note aux états financiers n° VII « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Clients ordinaires	10 110 547	14 625 653
Clients groupes *	49 299 974	48 187 572
Clients effets et chèques en portefeuille	4 989 529	9 654 612
Clients douteux	4 689 799	4 605 230
Total brut	69 089 849	77 073 067
Provision pour dépréciation des créances clients	<4 689 799>	<4 605 230>
Total net	64 400 050	72 467 837

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 30 744 662 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA ;
- Les créances détenues sur les filiales Assad International (« AI ») et AS-DIST EUROPE pour des montants respectifs de 12 946 436 DT et 4 996 068 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Les situations nettes de ces filiales au 31 décembre 2023 sont négatives suite aux pertes qu'elles ont subies. Différentes perspectives d'activité futures de ces filiales sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert de leurs activités ou encore l'absorption de AI par la société mère « ATA » ou l'augmentation de capital de AS-DIST EUROPE. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs avances et acomptes *	4 440 598	4 358 467
Autres Fournisseurs débiteurs	9 853	89 335
Personnel avances et acomptes	115 389	170 611
Etat, retenues à la source	2 966 120	2 406 867
Etat, Report de TVA	1 253 012	-
Etat, TVA déductible	13 015	10 246
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 817 037	7 553 501
Charges constatées d'avance	393 267	440 145
Autres débiteurs	96 250	169 726
Produits à recevoir	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	<3 918 695>	<1 610 433>
Total	13 229 699	13 632 318

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 879 162 DT. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Prêts au personnel (échéance à -1an)	239 045	258 711
Titres SICAV	162 351	149 329
Total	401 396	408 040

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Effets et chèques remis à l'encaissement	3 676 288	632 904
Effets remis à l'escompte	88 111	-
Autres organismes financiers (AFC)	101	146
Attijari Bank Bouargoub	-	30 881
Attijari Bank Megrine	30 720	-
STB	49 503	49 659
BIAT Al Jazira	27 663	27 777
BIAT en Euro	-	1
BIAT en Dollar	17	17
Banque Zitouna	111	263 002
Carte technologique	-	10 000
Caisses	9 694	13 428
Total	3 882 208	1 027 815

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	7 625	8 896
Autre complément d'apport	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	<5 176 856>	2 861 513
Résultat de l'exercice	<9 281 673>	<8 038 369>
Total	25 660 458	34 943 402

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Les états financiers de l'exercice 2023
Société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	24 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	260 635	9 400 000	10 750 618	<7 738 499>	43 015 902
Affectation Résultat 2021		150 606						<7 889 105>	7 738 499	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<34 131>				<34 131>
Résultat au 31/12/2022									<8 038 369>	<8 038 369>
Solde au 31/12/2022	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	226 504	9 400 000	2 861 513	<8 038 369>	34 943 402
Affectation Résultat 2022								<8 038 369>	8 038 369	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<1 271>				<1 271>
Résultat au 31/12/2023									<9 281 673>	<9 281 673>
Solde au 31/12/2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	<5 176 856>	<9 281 673>	25 660 458

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Emprunts bancaires	19 965 463	23 081 464
Emprunts leasing	296 708	491 343
Autres crédits à long terme	12 325 021	4 197 307
Total	32 587 192	27 770 114

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Provisions pour risques et charges	2 395 532	2 851 048
Provisions pour garanties données	640 965	640 965
Total	3 036 497	3 492 013

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs locaux et étrangers	9 164 339	7 614 537
Fournisseurs retenus de garantie	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	29 375	1 633 064
Fournisseurs factures non parvenues	1 492 887	794 360
Total	10 701 981	10 057 341

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Echéancier Fiscal	4 135 318	2 730 104
TVA Collectée déclarer	-	254 317
Personnel autres charges à payer	3 483 603	3 254 101
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827
Prêts personnel CNSS	-	409
Charges à payer	358 198	346 846
Personnel rémunérations dues	30 287	1 466
Créditeurs divers	37 940	37 940
Autres	870	870
CNSS	1 272 010	1 163 769
Assurance Groupe	148 931	118 036
Etat Impôts et taxes à payer	82 742	90 057
Avances et Acomptes clients	14 806	1 009 055
Clients - avoirs à établir	642 046	856 466
Total	10 380 782	10 037 467

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Echéances à moins d'un an sur emprunts	7 876 703	5 323 603
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	217 168	254 545
Echéances à moins d'un an sur emprunt Zitouna LT	1 957 664	775 479
Intérêts courus	1 656 017	1 186 583
Divers crédits de gestion à court terme	44 555 162	47 788 835
Unifactor	2 446 504	-
ATB	1 277 526	856 863
BNA	1 017 841	1 046 059
UBCI	617 270	903 466
BIAT	5 241 894	3 838 439
Attijari Bank Megrine	1 195 645	884 628
UBCI Euro	-	831
UIB	461 416	353 203
Banque de l'habitat	-	66
Total	68 520 810	63 212 600

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Ventes locales	42 970 138	50 010 114
Ventes à l'exportation	46 121 864	52 153 722
Total	89 092 002	102 163 836

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Quote-part subventions	1 271	34 131
Loyer et autres services	580 113	552 568
Jetons de présence	8 333	8 000
Total	589 717	594 699

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	<1 391 079>	12 447 759
Total	<1 391 079>	12 447 759

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Achats matières premières et consommables	62 218 202	63 099 242
Variations stocks matières premières et consommables	<618 541>	<261 839>
Total	61 599 661	62 837 403

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Salaires et indemnités représentatives	13 362 084	12 545 263
Cotisations de sécurité sociale	2 726 180	2 716 348
Autres charges de personnel	282 275	305 712
Total	16 370 539	15 567 323

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Dot. Amort. aux immobilisations incorporelles	110 063	106 508
Dot. Amort. aux immobilisations corporelles	2 677 564	3 025 380
Dot. aux provisions clients douteux	242 575	632 900
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	2 308 262	1 018 233
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	63 443	215 307
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	2 278 859	627 761
Dot. aux provisions pour garantie donnée	-	53 157
Dot. aux provisions pour IDR	212 377	136 173
Dot. aux provisions pour risques et charges	220 389	675 905
TOTAL	8 113 532	6 491 324
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<67 335>	<138 043>
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<158 006>	<182 623>
Reprises sur provisions pour risques et charges	<675 905>	-
Autres Reprises sur provisions	<36 041>	<51 987>
TOTAL	<937 287>	<372 653>
Total Net	7 176 245	6 118 671

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Loyer	345 338	265 163
Entretiens et réparations	680 917	891 588
Assurances	387 446	343 497
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	779 265	590 025
Frais de séminaires et congrès	63 444	75 991
Personnel extérieur (travaux en régie)	163 197	146 862
Publicité et propagandes	216 206	294 798
Autres transports	561 515	210 952
Voyages, déplacements, mission et réceptions	214 622	238 736
Frais postaux	135 518	164 301
Divers frais de services bancaires	888 025	755 341
Dons accordés	225 461	260 389
Jetons de présence	80 000	120 000
T.F.P. et FOPROLOS	278 506	274 474
TCL	81 032	54 087
Taxes de circulation	41 655	38 793
Droit d'enregistrement et autres taxes	278 959	91 537
Total	5 421 106	4 816 534

R-8 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Échelles d'intérêts	1 104 572	761 007
Agios sur escomptes	695 445	269 953
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	5 400 202	4 026 238
Gains de change	<719 937>	<356 276>
Pertes de change	425 618	1 349 799
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	2 834 393	2 808 557
Intérêt des prêts	<14 634>	<56 656>
Autres intérêts	61 206	22 947
Total	9 786 865	8 825 569

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Produit de cession	3 250	55 500
Autres profits divers	171 277	25 014
Total	174 527	80 514

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX

F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. aux immobilisations incorporelles	110 063
Dot. Amort. aux immobilisations corporelles	2 677 564
Dot. aux provisions clients douteux	242 575
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	2 308 262
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	63 443
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	2 278 859
Dot. aux provisions pour IDR	212 377
Dot. aux provisions pour risques et charges	220 389
TOTAL	8 113 532

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<67 335>
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<158 006>
Reprises sur provisions pour risques et charges	<675 905>
Autres Reprises sur provisions	<36 041>
TOTAL	<937 287>

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Stocks"	23 776 138	25 771 057	<1 994 919>
Total	23 776 138	25 771 057	<1 994 919>

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	77 073 067	69 089 849	7 983 218
Total	77 073 067	69 089 849	7 983 218

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	15 242 751	17 148 394	<1 905 643>
Ajustement refacturation charges Amortissement			30 080
Total	15 242 751	17 148 394	<1 875 563>

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	408 040	401 396	6 644
Total	408 040	401 396	6 644

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	10 701 981	10 057 341	644 640
Ajustement achats "Chiraet Zitouna"			1 922 615
Total	10 701 981	10 057 341	2 567 255

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques autres Passifs courants	10 380 782	10 037 467	343 315
Intérêts courus	1 656 017	1 186 583	469 434
Provision IDR			<212 377>
Total	12 036 799	11 224 050	600 372

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2023	Variation
Immobilisations corporelles	82 596 033	92 652 970	<10 056 937>
Immobilisations incorporelles	2 244 247	2 272 034	<27 787>
Ajustement cession des Immobilisations			<25 839>
Ajustement acquisitions sans flux de trésorerie			8 162 763
TOTAL	84 840 280	94 925 004	<1 947 800>

F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Dépôts et cautionnements	49 835
Prêts au personnel	1 574
Total	51 409

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	381 337
Découverts bancaires	<7 883 555>
Effets remis à l'encaissement	632 904
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	13 428
Total	<6 855 740>

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	108 014
Découverts bancaires	<9 811 592>
Unifactor	<2 446 506>
Effets remis à l'encaissement	3 764 399
Autres organismes financiers (AFC)	101
Caisses	9 694
Total	<8 375 890>

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
- Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben

Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
- Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :

- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
- Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
- Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m²) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
- Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA suite à l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2023 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur de 1.360 MDT.
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de 1.360 MDT.

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-23	31-déc-22
Résultat net	<9 281 673>	<8 038 369>
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	<0,387>	<0,335>

XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2023
ASSAD INTERNATIONAL	7 743 000
ENAS	5 472 032
BATTERIE ASSAD ALGERIE	26 884 315
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	40 549
AS DISTRIBUTION	4 996 068
GEELEC	307 992
Total	45 443 956

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2023
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	62 220
GEELEC	338 157
Total	400 377

- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 74 841 dinars hors taxes.
- Le 1^{er} juillet 2008, Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 489 224 dinars hors taxes.

- Au titre de l'exercice 2023, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 248 465 dinars hors taxes.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	639 757
ASSAD INTERNATIONAL	243 697
ASIND	21 485
GEELEC	7 537
Total	912 476

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2023
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	12 946 436
ENAS	3 610 484
BATTERIE ASSAD ALGERIE	30 744 662
ASIND	59 931
AS DISTRIBUTION	4 996 068
Total	52 357 581
Dettes fournisseurs	
ASIND	156 370
GEELEC	289 327
Total	445 697
Débiteurs divers	
GEELEC	3 381
ENAS (Notes de débit)	319 846
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 873 812
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	21 484
Total	7 860 890

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
 Zone industrielle Ben Arous
 2013, Ben Arous.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	150 887 720 DT
Un chiffre d'affaires de	89 092 002 DT
Un résultat déficitaire de	(9 281 673) DT

A notre avis, sous réserve du point 3 et à l'exception des incidences éventuelles des points 1 et 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note IX aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre ce jugement, et la direction de la société, sur la base des différents avis d'experts collectés, se dit confiante quant à la solidité de ses arguments juridiques.

Toutefois, au stade actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le dénouement de cette affaire ni sur son impact éventuel sur la continuité d'exploitation de la société en cas de confirmation partielle ou totale de ce jugement.

2. Evaluation des titres de participation :

Les quotes-parts de la société ATA dans les situations nettes des filiales ASSAD INTERNATIONAL (« AI »), ENAS et AS-DIST EUROPE arrêtées au 31 décembre 2023 sont inférieures aux valeurs comptables nettes respectives des participations détenues dans ces filiales comme le montre le tableau suivant :

Filiale	Valeur comptable de la participation (en KDT)	Quote-part dans la situation nette (en KDT)
AI	1 301	Négative
AS-DIST Europe	333	Négative
ENAS	6 089	3 926
Total	7 723	3 926

La direction examine actuellement les différentes perspectives d'activité pour ces filiales, incluant le transfert de leurs activités ou encore leur absorption juridique par la société mère « ATA ». En l'absence d'évaluations précises et argumentées de ces filiales sur la base de projections stratégiques actualisées et approuvées par les organes de gouvernance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces participations au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, les créances commerciales et non commerciales détenues par ATA sur la filiale Assad International (« AI ») totalisent un montant de 14 822 KDT dont 6 445 KDT remontent aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale étant, au 31 décembre 2023, négative de (3 225 049) DT et pour les raisons évoquées ci-haut, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable de ces créances.

3. Recouvrabilité des avances aux fournisseurs étrangers :

La note VIII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries EDNC et Etoile Wassoulou pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées en raison de la suspension de l'importation de vieilles batteries. La société a comptabilisé une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 879 162 DT soit 40% du solde. En raison du retard constaté dans le recouvrement de ces avances et de l'absence d'évolutions positives depuis le dernier arrêté des états financiers, nous estimons qu'il serait prudent d'augmenter la provision pour dépréciation à hauteur du montant total de ces avances, soit un complément de provision de 1 318 742 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Le contentieux opposant la Douane Tunisienne à la société ATA jugé en premier instance à l'encontre de la société ATA pour un montant significatif de 234 MDT pourrait, en cas de confirmation de ce jugement en appel, mettre en péril sa continuité d'exploitation. La direction estime que malgré le caractère significatif des amendes et l'incertitude inhérente à toute procédure de ce genre, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 30 744 662 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 4 996 068 DT. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2023 est négative suite aux pertes subies. Différentes perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant l'augmentation de son capital social. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autre point :

Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, une assemblée générale ordinaire ne s'est pas tenue dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable à l'effet d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Tunis, le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2023

Messieurs les actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Votre conseil d'administration nous a avisés des conventions suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et ratifiées à postériori par votre conseil d'administration sans faire l'objet préalablement à leur conclusion d'un rapport spécial des commissaires aux comptes destiné au conseil d'administration tel que requis par la réglementation en vigueur.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 27 décembre 2023 à la banque UBCI, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 3 000 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 3 000 000 dinars. Cet emprunt n'a pas généré des charges d'intérêts au cours de l'exercice 2023.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 26 septembre 2023 à la banque BIAT, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 1 750 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 2 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 1 531 250 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 43 709 dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 1 922 615 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 63 038 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « ACHGHAL ZITOUNA » pour un montant total de 1 988 479 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 147 393 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant de 6 174 285 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 524 073 dinars.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 5 354 756 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 594 214 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 6 188 956 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 754 577 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 678 571 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 251 875 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 906 681 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 272 010 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre

2023 est de 4 197 306 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 402 687 dinars.

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 3 870 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 443 840 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 est de 2 082 500 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 239 925 dinars.
- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 74 841 dinars hors taxes.
- Le 1^{er} juillet 2008, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2023, s'élèvent à un montant de 489 224 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2023, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 248 465 dinars hors taxes.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	639 757
ASSAD INTERNATIONAL	243 697
ASIND	21 485
GEELEC	7 537
Total	912 476

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2023 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2023	Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	10 699 938	1 058 221
Préfinancement Export et Stocks	28 901 254	2 956 604
Préfinancement Devises	4 953 969	248 186
UNIFACTOR	2 446 506	101 349
Découverts bancaires	9 811 590	1 104 572

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations courantes suivantes d'achats et de ventes avec les sociétés du groupe :
 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2023
ASSAD INTERNATIONAL	7 743 000
ENAS	5 472 032
BATTERIE ASSAD ALGERIE	26 884 315
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	40 549
AS DISTRIBUTION	4 996 068
GEELEC	307 992
Total	45 443 956

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2023
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	62 220
GEELEC	338 157
Total	400 377

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2023
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	12 946 436
ENAS	3 610 484
BATTERIE ASSAD ALGERIE	30 744 662
ASIND	59 931
AS DISTRIBUTION	4 996 068
Total	52 357 581
Dettes fournisseurs	
ASIND	156 370
GEELEC	289 327
Total	445 697
Débiteurs divers	
GEELEC	3 381
ENAS (Notes de débit)	319 846
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 873 812

ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	21 484
Total	7 860 890

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2023, la rémunération du Président du conseil d'administration se compose d'une rémunération annuelle brute de 304 050 Dinars et d'une prime de bilan brute de 48 577 Dinars. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- En 2023, la rémunération du Directeur Général totalise un montant annuel brut de 185 379 Dinars avec une prime de bilan brute de 45 828 Dinars. En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut annuel égal à 91 780 Dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence comptabilisés en charges de l'exercice 2023 se sont élevés à 80 000 Dinars.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire en tant que gérant de la société du groupe, « ENAS », d'un montant brut annuel de 133 603 Dinars.
- M. Slim Kallel, administrateur de la société ATA jusqu'au 2 octobre 2023, perçoit un salaire de la filiale « ASSAD INTERNATIONAL » d'un montant brut de 167 258 Dinars.
- Le conseil d'administration de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » du 2 mars 2021 a accordé à M. Abdelwaheb Kallel, administrateur de la société ATA jusqu'au 2 octobre 2023, la mission de développement stratégique de la société « ASSAD INTERNATIONAL ». La rémunération brute imposable mensuelle relative à cette mission est fixée à 9 167 Dinars payable à partir du 1^{er} juin 2021 et a pris fin au 1^{er} février 2023. La charge constatée à ce titre par la société « ASSAD INTERNATIONAL » en 2023 s'est élevée à 9 167 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 24 septembre 2024

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud ZAHAF

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et M. Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés).

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

Moins : amortissement

S/Total

B.1

2023
Au 31/12/2023

8 737 537

-2 797 451

5 940 086

2022
Au 31/12/2022

8 680 554

-2 290 010

6 390 544

Immobilisations corporelles

Moins : amortissement

S/Total

B.2

123 483 649

-72 705 412

50 778 237

109 910 370

-69 555 283

40 355 087

Immobilisations financières

Moins : Provisions

S/Total

B.3

2 736 634

-1 507 646

1 228 988

2 602 906

-1 441 006

1 161 900

Total des actifs immobilisés

57 947 311

47 907 531

Autres actifs non courants

B.4

31 009

54 836

Total des actifs non courants

57 978 320

47 962 367

ACTIFS COURANTS

Stocks

Moins : Provisions

S/Total

B.5

55 810 877

-5 857 356

49 953 521

42 903 357

-2 204 747

40 698 610

Clients et comptes rattachés

Moins : Provisions

S/Total

B.6

41 366 620

-13 829 483

27 537 137

57 835 473

-12 368 788

45 466 685

Autres actifs courants

Moins : Provisions

S/Total

B.7

17 200 973

-1 635 453

15 565 520

15 394 982

-725 880

14 669 102

Placement et autres actifs financiers

Liquidités et équivalents de liquidités

B.8

B.9

679 843

9 272 610

682 382

7 252 157

Total des actifs courants

103 008 631

108 768 936

Total des actifs

160 986 951

156 731 303

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

2023

2022

Au 31/12/2023

Au 31/12/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital social

24 000 000

24 000 000

Réserves consolidées

325 138

8 325 773

Autres capitaux propres

998 265

1 571 851

Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice

25 323 403

33 897 624

Résultat de l'exercice consolidé

-9 649 983

-8 568 749

Total des capitaux propres consolidés avant affectation

15 673 420

25 328 875

INTERETS MINORITAIRES

Réserves des minoritaires

-200 965

-177 840

Résultat des minoritaires

25 837

-22 249

Total des intérêts minoritaires

B.10

-175 128

-200 089

PASSIFS

Passifs non courants

Emprunts

B.11

37 254 780

33 675 652

Provisions

B.12

4 245 922

5 257 070

Autres passifs non courants

17 179

65 909

Total des passifs non courants

41 517 881

38 998 631

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés

B.13

17 653 067

13 753 450

Autres passifs courants

B.14

16 702 037

14 409 979

Concours bancaires et autres passifs financiers

B.15

69 615 674

64 440 457

Total des passifs courants

103 970 778

92 603 886

Total des passifs

145 488 659

131 602 517

Total des capitaux propres et des passifs

160 986 951

156 731 303

GROUPES "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinar)

		2023 Au 31/12/2023	2022 Au 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	117 571 055	129 389 807
Autres produits d'exploitation	R.2	49 568	64 662
Total des produits d'exploitation		117 620 623	129 454 469
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		6 507 884	-18 383 393
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	-80 340 217	-70 571 319
Charges de personnel	R.4	-23 404 879	-20 661 306
Dotations aux amortissements et prov	R.5	-8 939 285	-6 906 306
Autres charges d'exploitation	R.6	-10 311 262	-13 147 971
Total des charges d'exploitation		-116 487 759	-129 670 295
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 132 864	-215 826
Produits des placements	R.7	54 594	48 265
Charges financières nettes	R.8	-10 495 695	-7 214 374
Autres gains ordinaires	R.9	1 086 116	405 773
Autres pertes ordinaires	R.10	-997 275	-1 114 411
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-9 219 396	-8 090 573
Impôt sur les bénéfices	R.11	404 750	500 425
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-9 624 146	-8 590 998
Quote-part des intérêts minoritaires		25 837	-22 249
RESULTAT NET PART DE GROUPE		-9 649 983	-8 568 749

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2 023 Au 31/12/2023	2022 Au 31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat net de l'ensemble consolidé	-9 624 146	-7 272 375
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	8 939 285	5 587 683
. Variation des stocks	-12 907 520	15 687 552
. Variation des créances	16 468 853	-7 415 948
. Variation des autres actifs	-1 773 372	-4 058 816
. Variation des fournisseurs	5 822 232	2 384 904
. Variation des autres passifs	2 458 158	5 881 447
. Plus ou moins-value de cession	-9 698	-60 400
. Quote-part des subventions d'investissements	-1 271	-34 131
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 372 521	10 699 916
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 494 063	-6 974 127
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 698	60 400
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-142 343	-255 208
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	8 615	230 611
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-4 618 093	-6 938 324
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Remboursement d'emprunts	-9 741 822	-4 137 307
- Variation des crédits de gestion	3 091 515	2 342 677
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-6 650 307	-1 794 631
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	-5 078	84 240
VARIATION DE TRESORERIE	-1 900 957	2 051 201
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>-1 172 344</i>	<i>-3 223 545</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>-3 073 301</i>	<i>-1 172 344</i>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2023 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société ENERGY ASSAD NORTH AFRICA ("anciennement Enersys Assad North Africa")
- La société ASSAD INDUSTRIAL (anciennement « Enersys Assad Industrial »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception des filiales « Assad Batteries Maroc » et « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui ont été exclues du périmètre de consolidation en 2020. L'activité de ces entités est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à leur liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

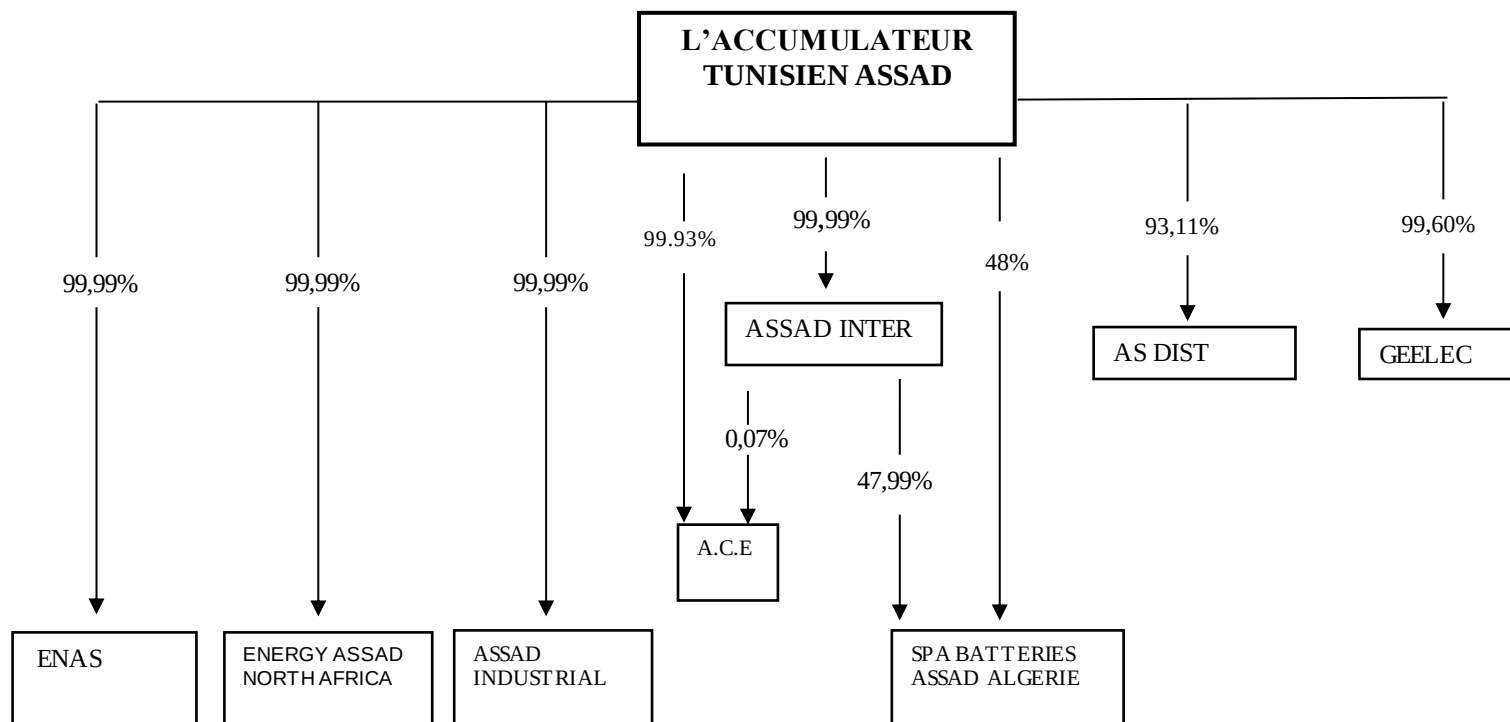
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2023 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	96	Contrôle exclusif	96	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad Industrial	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres

événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition « Goodwill »

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange est décrit comme goodwill et comptabilisé en tant qu'actif.

Le goodwill est amorti sur une base systématique sur une durée de vingt ans.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans et de dix ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.2 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2023.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.3 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.4 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.5 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Outre le point détaillé au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif consolidés au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

V- Conflit Russo-Ukrainien

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits du groupe, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai. Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et tend à faire augmenter le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par le Groupe tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

VI- Stock de vieilles batteries bloqué en douane

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société mère disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendu par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre l'ancien Directeur Général de la société mère en son nom propre pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à la loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi.

La société mère considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre la légalité de ses opérations dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

VII- AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société ATA a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique Subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de la société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société mère. Actuellement, la société ATA est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de

dédommagement réglée. Une provision pour dépréciation de 879 162 DT a été comptabilisée à ce titre.

VIII- CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société mère ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La direction de la société mère ATA affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6.000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane.

Un appel a été interjeté contre le jugement, en date du 15 juillet 2024 et la direction de la société mère est confiante dans la solidité de son dossier juridique.

Ainsi, la direction estime que, malgré le caractère significatif des amendes dont le montant pourrait, en cas de confirmation de ce jugement par la cour d'appel, mettre en péril la continuité d'exploitation, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Par ailleurs, la société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à l'effet en date du 30 juillet 2024.

IX- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	6 608
Logiciels	2 575 392	2 518 409
Ecart d'acquisition	6 038 543	6 038 543
Autres immobilisations incorporelles	116 994	116 994
Sous-total	8 737 537	8 680 554
Amortissement	-2 797 451	-2 290 010
Total	5 940 086	6 390 544

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Terrains	4 740 433	4 740 433
Constructions	9 411 614	9 327 471
Matériel & outillage Ind.	53 147 371	52 541 368
Matériel de transport	4 323 836	4 237 890
Equipements de bureau	1 364 549	1 312 829
Matériel informatique	1 846 125	1 690 107
Immobilisation à statut juridique particulier	1 006 160	1 006 160
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	5 232 607	5 232 607
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	2 475 094	2 474 419
Agencement & Aménagement & Installations Divers	7 147 926	6 966 805
Immobilisations corporelles en cours	32 756 959	20 349 306
Autres immobilisations corporelles	170	170
Sous total	123 483 649	109 910 370
Amortissement	-72 705 412	-69 555 283
Total	50 778 237	40 355 087

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Dépôts de cautionnements versés	546 412	404 094
Prêts au personnel	80 392	89 006
Titres de participation	2 109 830	2 109 806
Sous total	2 736 634	2 602 906
Provision sur dépôts et cautionnements	-152 245	-117 644
Provision sur prêt personnel	-37 950	-43 911
Provision sur titres de participation	-1 317 451	-1 279 451
Sous total	-1 507 646	-1 441 006
Total	1 228 988	1 161 900

B.4 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Charges à répartir	31 009	54 836
Total	31 009	54 836

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Matières premières	19 092 017	16 950 197
Matières consommables et pièce de rechange	17 806 091	13 548 275
Produits finis et en cours de production	18 912 769	12 404 885
Sous total	55 810 877	42 903 357
Provision sur stocks	-5 857 356	-2 204 747
Total	49 953 521	40 698 610

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Clients ordinaires	34 648 534	48 787 037
Clients effets à recevoir	1 513 171	4 803 615
Clients douteux et litigieux	5 204 915	4 244 821
Sous total	41 366 620	57 835 473
Provisions sur clients	-13 829 483	-12 368 788
Total	27 537 137	45 466 685

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Avances et prêts au personnel	153 447	204 024
Etat, crédit de TVA	3 343 239	1 227 153
Etat, crédit d'IS	6 031 517	5 571 723
Fournisseurs avances et acomptes (*)	6 243 029	6 851 813
Charges constatées d'avance	616 631	756 994
Produits à recevoir	575 063	540 544
Débiteurs divers	71 406	1 406
Compte d'attente	166 641	241 325
Sous total	17 200 973	15 394 982
Provisions sur actifs courants	-1 635 453	-725 880
Total	15 565 520	14 669 102

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société mère ATA aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 879 162 DT. Voir note aux états financiers n° VII « Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries ».

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	239 045	258 711
Placements	440 798	423 671
Total	679 843	682 382

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Caisses	34 615	58 717
Banques	5 231 605	6 304 571
Effets remis à l'encaissement	3 789 744	6 366 12
Effets remis à l'escompte	88 110	-
Régie d'avance et accreditif	138 551	242 112
Autres organismes financiers	101	10 145
Provisions sur actifs financiers	-10 116	-
Total	9 272 610	7 252 157

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	325 138	8 325 773
Résultat consolidé	-9 649 983	-8 568 749
Autres capitaux propres	998 265	1 571 851
Capitaux propres du Groupe	15 673 420	25 328 875
Réserves des minoritaires	-200 965	-177 840
Résultat des minoritaires	25 837	-22 249
Intérêts minoritaires	-175 128	-200 089
Total	15 498 292	25 128 786

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2022	Affectation du Résultat N-1	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2023
Capital social	24 000 000				24 000 000
Réserves consolidées	8 325 773	-8 568 749	568 114		325 138
Autres capitaux propres	1 571 851		-573 586		998 265
Résultat de l'exercice	-8 568 749	8 568 749		-9 649 983	-9 649 983
Total des capitaux propres part du Groupe	25 328 875	-	-5 472	-9 649 983	15 673 420
Réserves des minoritaires	-177 840	-22 249	-876		-200 965
Résultat des minoritaires	-22 249	22 249		25 837	25 837
Total des Intérêts minoritaires	-200 089	-	-876	25 837	-175 128
Total des Capitaux Propres	25 128 786	-	-6 348	-9 624 146	15 498 292

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Emprunts bancaires	35 050 322	31 831 114
Emprunts leasing	2 204 458	1 844 538
Total	37 254 780	33 675 652

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Provisions pour garanties données	801 810	882 295
Provisions pour risques et charges	3 444 112	4 374 775
Total	4 245 922	5 257 070

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Fournisseurs	15 324 355	12 620 476
Fournisseurs factures non parvenues	2 328 712	1 132 974
Total	17 653 067	13 753 450

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Clients - Avances et acomptes	4 297 642	2 781 347
Ristournes clients	64 128	63 960
Personnel charges à payer	3 888 745	3 495 211
Personnel rémunérations dues	251 349	82 812
Caisse de sécurité sociale	1 780 941	1 576 083
Etat, impôts et taxes	455 206	1 317 378
Opérations particulières avec l'Etat	4 601 095	3 725 642
Associés, dividendes à payer	180 814	180 809
Créditeurs divers	45 333	30 617
Charges à payer	1 136 698	1 135 696
Compte d'attente	86	20 424
Total	16 702 037	14 409 979

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Crédit de préfinancement export	46 905 829	48 564 314
Découverts bancaires	9 909 521	8 424 501
Unifactor	2 446 506	-
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	8 476 703	5 923 603
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	217 168	254 545
Intérêts courus	1 659 947	1 273 494
Total	69 615 674	64 440 457

X- Notes relatives à l'état de résultat

R.1. Revenus

Désignation	2023	2022
Chiffre d'affaires	117 571 055	129 389 807
Total	117 571 055	129 389 807

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2023	2022
Produits de location	16 047	15 363
Quote-part subvention inscrite au résultat	1 271	34 131
Jetons de présence	8 333	8 000
Autres produits d'exploitation	23 917	7 168
Total	49 568	64 662

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2023	2022
Achats d'approvisionnements consommés	61 604 972	56 936 903
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-6 399 636	-2 695 842
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	13 853 602	5 300 807
Achats de pièces de rechange	1 778 619	1 682 982
Autres achats non stockés	9 502 660	9 346 469
Total	80 340 217	70 571 319

R.4. Charges de personnel

Désignation	2023	2022
Rémunérations brutes	19 041 270	16 692 756
Charges sociales	3 978 609	3 641 325
Autres charges de personnel	385 000	327 225
Total	23 404 879	20 661 306

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2023	2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	205 436	169 733
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3 158 989	3 498 870
Dotation aux résorptions sur écart d'acquisition	301 927	301 922
Dotation aux provisions	7 215 959	3 733 112
Reprises sur provisions	-1 943 026	-797 331
Total	8 939 285	6 906 306

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2023	2022
Déplacement, mission et réception	519 677	551 669
Redevances	152 154	62 105
Divers services extérieurs	134 320	826 129
Entretien et réparation	880 488	1 106 909
Frais de transport	783 263	3 044 708
Frais postaux et de télécommunication	205 230	217 222
Honoraires	1 944 143	2 025 808
Impôts et taxes	1 031 977	1 001 459
Jetons de présence	162 280	152 931
Location	1 235 919	860 078
Personnel extérieur à l'entreprise	527 627	621 141
Primes d'assurance	711 709	638 978
Publicité, publication et relation publique	705 454	877 866
Etudes et recherches	248 778	230 533
Services bancaires et assimilés	1 068 243	930 435
Total	10 311 262	13 147 971

R.7. Produits des placements

Désignation	2023	2022
Divers produits	52 992	38 438
Produits nets des titres SICAV	1 602	9 827
Total	54 594	48 265

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2023	2022
Charges d'intérêts nettes	-10 569 162	-8 211 155
Pertes et Gains de change	55 411	964 999
Autres produits financiers	18 056	31 782
Total	-10 495 695	-7 214 374

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2023	2022
Gains sur éléments non récurrents	1 076 277	345 248
Produits de cession d'éléments d'actif	9 839	60 525
Total	1 086 116	405 773

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2023	2022
Moins-value sur cession d'immobilisations	-141	-1 329
Pertes sur éléments non récurrents	-997 134	-1 113 082
Total	-997 275	-1 114 411

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2023	2022
Impôts sur les sociétés	404 750	500 425
Total	404 750	500 425

XI- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Caisses	34 615	58 717
Banques	5 231 605	6 304 571
Effets remis à l'encaissement	3 789 744	636 612
Effets remis à l'escompte	88 110	
Régie d'avance et accreditif	138 551	242 112
Autres organismes financiers	101	10 145
Sous total	9 282 726	7 252 157
Découverts bancaires	-9 909 521	-8 424 501
Unifactor	-2 446 506	-
Total	-3 073 301	-1 172 344

XII- Notes sur les transactions et soldes avec les parties liées :

Les transactions et soldes du groupe avec les parties liées au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Partie liée	Transactions de l'exercice 2023	Créances brutes	Provisions pour dépréciation	Créances nettes
Batterie Assad Côte d'Ivoire	néant	3 126 677	3 126 677	-
Assad Batterie Maroc	néant	499 706	499 706	-
Total	néant	3 626 383	3 626 383	-

XIII- ENGAGEMENTS HORS BILAN GROUPE ATA

1. Engagement Hors Bilan de la société Mère ATA

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone

industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :

- a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
- Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
- Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
- Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».

- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »

- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;

- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m2) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA suite à l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2023 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur de 1.360 MDT.
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de 1.360 MDT telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

2. Engagement Hors Bilan de la société Filiale BAA

- Engagements donnés à BNP PARIBAS EL DJAZAIR pour garantir le remboursement d'un crédit à moyen terme d'un montant de 400 000 000 DZD (soit l'équivalent de 9 156 000 DT) comme suit :
 - Déblocage de la 1ere tranche de 197 797 482 DZD (soit l'équivalent de 4 527 584 DT) :
 - Nantissement des équipements objet de financement à hauteur de 330 000 000 DZD (soit l'équivalent de 7 553 700 DT) ;
 - Hypothèque conventionnelle de 1er rang du bien exploité en concession par BATTERIE ASSAD ALGERIE SPA constitué d'un terrain urbanisable à caractère industriel d'une superficie de 22 710 m² sis à la nouvelle zone d'activité d'Oued El Berdi, Commune d'Oued El Berdi Wilaya de Bouira à hauteur de 272 000 000 DZD (soit l'équivalent de 6 226 080 DT).

- Déblocage de la 2eme tranche de 202 000 000 DZD (soit l'équivalent de 4 623 780 DT):
 - Nantissement de matériel à hauteur de 202 000 000 DZD (soit l'équivalent de 4 623 780 DT) ;
 - Hypothèque conventionnelle de 1er rang du bien exploité en concession BATTERIE ASSAD ALGERIE SPA constitué d'un terrain urbanisable à caractère industriel d'une superficie de 22 710 m² sis à la nouvelle zone d'activité d'Oued El Berdi, Commune d'Oued El Berdi Wilaya de Bouira à hauteur de 202 000 000 DZD (soit l'équivalent de 4 623 780 DT).

3. Engagement Hors Bilan de la société Filiale ASSAD INDUSTRIAL

- Engagements donnés à « ATTIJARI BANK » pour le renouvellement et l'extension de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 400 000 DT.
Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » sont :

- Nantissement du fonds de commerce en rang utile ;
- Nantissement du matériel en rang utile.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	15 673 420 DT
Dont un résultat déficitaire de la période (part du Groupe) de	-9 649 983 DT

A notre avis, sous réserve du point 2 et à l'exception des incidences éventuelles des points 1 et 3 décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Contentieux de la société mère ATA avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé le 11 juillet 2024 un jugement condamnant solidairement la société mère ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société mère affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre ce jugement, et la direction de la société ATA, sur la base des différents avis d'experts collectés, se dit confiante quant à la solidité de ses arguments juridiques.

Toutefois, au stade actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le dénouement de cette affaire ni sur son impact éventuel sur la continuité d'exploitation de la société ATA en cas de confirmation partielle ou totale de ce jugement.

2. Recouvrabilité des avances aux fournisseurs étrangers chez la société mère ATA :

La note VII aux états financiers fait état de l'existence, chez la société mère ATA, d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries EDNC et Etoile Wassoulou pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées en raison de la suspension de l'importation de vieilles batteries.

La société ATA a comptabilisé une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 879 162 DT, soit 40% du solde. En raison du retard constaté dans le recouvrement de ces avances et de l'absence d'évolutions positives depuis le dernier arrêté des états financiers, nous estimons qu'il serait prudent d'augmenter la provision pour dépréciation à hauteur du montant total de ces avances, soit un complément de provision de 1 318 742 DT.

3. Rapport du commissaire aux comptes de la filiale « ASSAD International » :

Nous signalons qu'à la date de l'émission de notre rapport, nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la filiale « ASSAD International » arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Le contentieux opposant la Douane Tunisienne à la société ATA jugé en premier instance à l'encontre de la société ATA pour un montant significatif de 234 MDT pourrait, en cas de confirmation de ce jugement en appel, mettre en péril sa continuité d'exploitation. La direction du Groupe estime que malgré le caractère significatif des amendes et l'incertitude inhérente à toute procédure de ce genre, elle dispose de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel et que le principe de continuité d'exploitation demeure applicable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 25 septembre 2024

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud ZAHAF